



Commune de  
**St-Sulpice**

CONSEIL COMMUNAL

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 7 décembre 2022

Présidence : Monsieur Olivier Chabanel, Président

### Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- **vu** le préavis municipal n° 10/22 « Budget 2023 » ;
- **ouï** les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée d'étudier cet objet ;
- **attendu** que ledit objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- d'adopter conjointement le budget communal pour l'exercice 2023 tel que présenté par la Municipalité et les budgets des Ententes intercommunales Chalet « Les Alouettes » à Morgins, Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge et du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne ».

Amendement de Mme Berner : le poste suivant est augmenté : 5140.30.11.001 : + CHF 15'000.-

Amendement de Mme Berner : le poste suivant est augmenté : 5140.3030.000 : + CHF 500.-

Amendement de Mme Berner : le poste suivant est augmenté : 5140.3030.000 : + CHF 500.-

Amendement n° 1 (3011.001 Traitement du personnel) : Diminution de CHF 150'000.- (CHF 2'961'070.15 à CHF 2'811'070.15).

Amendement n° 3 (1800 Transports Publics – 3517.002 Participation aux coûts du trafic régionale) : Diminution de CHF 100'000.- (CHF 445'307.05 à CHF 345'307.05).

Amendement n° 4 (3517.005 Participation aux coûts « MPC ») : Diminution de CHF 120'000.- (CHF 615'300.- à CHF 495'300.-).

**Ainsi délibéré en séance du 7 décembre 2022.**

Pour extrait conforme, l'attestent :

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL

M. Olivier Chabanel

Président

Mme Stéphanie Navega

Secrétaire

